

L'ANOMIE, PRIX DU PLURALISME ?

Paul Löwenthal¹

« Une collectivité n'a pas de conscience. Lorsqu'elle paraît en avoir une, c'est qu'il y subsiste le nombre indispensable de consciences réfractaires. »

Georges BERNANOS²

1. Le fondement : l'individualisme	2
2. Les individus : pluralisme culturel et libéralisme moral	4
3. La société : globalisation et libéralisme économique	5
4. Sortir d'anomie : responsabilités et limites du politique	8
5. Envoi	9

L'anomie est l'état d'une collectivité qui ne fournit pas de normes morales à ses membres. Une situation de carence que certains membres peinent mentalement à vivre. Elle risque de déboucher, soit sur le cocooning de communautés éparées, soit sur la réaction d'un totalitarisme : deux façons pour la société de se déliter. Et deux façons pour l'État laïque, État de droit démocratique garant de l'intérêt général, de faillir à sa vocation.

Un fait de société massif

Nos sociétés contemporaines vivent l'anomie de deux manières, que nous examinerons successivement. Les normes absentes ou en déréliction peuvent concerner la morale *individuelle*, ou inter-individuelle : c'est le cas dans les matières dites éthiques : bioéthique, euthanasie, homoparentalité... L'anomie résulte ici de la rencontre de la liberté de conscience avec le pluralisme culturel : à chacun sa liberté. L'« estompement des normes » peut aussi concerner le niveau *collectif*, comme en matière de solidarités sociales ou de prestations d'intérêt général, auquel cas il résulte de la rencontre de la liberté d'entreprendre, aujourd'hui magnifiée, avec un utilitarisme égocentrique qui en masque les responsabilités.

Dans les deux cas, les phénomènes sont marquants et dans les deux cas, ils résultent en conséquence perverse – non voulue – d'une radicalisation de notre individualisme atavique et de son extension en toutes matières. Mais les implications institutionnelles et politiques ne sont pas les mêmes, raison pour laquelle nous les examinerons séparément.

Une réalité culturelle domine ces phénomènes : en Occident, nous sommes tous individualistes. Les plus fervents avocats de valeurs sociales, communautaires ou collectives sont eux-mêmes de fichus individualistes. Les marxistes et les plus gauchistes des soixante-huitards le sont : il n'est que de les regarder vivre ou débattre ! Peut-être cela devrait-il nous conduire, non pas à cesser de critiquer l'individualisme dont nous voyons à la fois l'importance – qui est d'affirmer la dignité de chacun – et les inconvénients, mais à mieux discerner ce qui le rend problématique : les peurs qu'il dénote, les égoïsmes qu'il sert, les dérives irresponsables qu'il permet, les conséquences perverses qu'il induit.

Nous consacrerons d'abord quelques pages à l'individualisme en soi (section 1). Nous examinerons ensuite les enjeux fort différents des morales individuelles (section 2) et collectives (section 3). Nous nous demanderons enfin à quelles conditions (qui ne sont pas encore des modalités concrètes) nous pourrions sortir de l'anomie en respectant les libertés (section 4).

¹ Paul Löwenthal a présidé le *Conseil interdiocésain des laïcs* de 2001 à 2007.

² *La France contre les robots* (1946).

1. Le fondement : l'individualisme

On entend critiquer de toutes parts l'individualisme qui prévaut aujourd'hui dans nos sociétés, et l'auteur de ces lignes a pris part à ce concert. Pourtant, « nous sommes tous des individualistes ». Et fiers de l'être !

Une valeur éminente

L'individualisme est un apport majeur de l'Europe à l'humanité : c'est là ce qu'il faut en dire surtout et avant tout. Le trait est grec, puis chrétien, puis humaniste. C'est l'affirmation de la dignité de chaque personne et c'est le fondement de son autonomie. Le croyant croit même en la valeur irremplaçable de chacun, comme « enfant de Dieu ». Le christianisme est né au Proche-Orient, dans une tradition mésopotamienne, donc asiatique, mais en se mariant à la pensée grecque elle a donné lieu à une culture individualiste qui a tranché sur celles du reste du monde. Elle l'a envahi techniquement, économiquement et politiquement aux XVIII^e et XIX^e siècles, et elle a lancé une nouvelle et victorieuse campagne de colonisation économique dans les dernières décennies du XX^e, de tout quoi est résultée une certaine généralisation de modes de vie et de travail à l'occidentale. Une singularité culturelle demeure toutefois.

L'individualisme se traduit dans un désir de liberté, et c'est avant tout dans ces termes que les déclarations et pactes de droits de l'homme expriment la dignité humaine. Cela n'implique pas, comme le suggèrent certaines définitions, qu'on nie les valeurs collectives ou les droits des collectivités, ni qu'on s'isole dans son quant-à-soi. Mais là est d'évidence le risque de dérive qui est couru. On fera donc valoir, d'une part, que la contrepartie de nos libertés individuelles est dans nos responsabilités, et que certaines d'entre elles sont collectives : familiales, culturelles, patriotiques, religieuses, sociales... Si je suis libre, je *suis* responsable, et je le suis aussi vis-à-vis de la collectivité. Pas besoin de « prendre » ou d'« assumer » cette responsabilité : je l'ai. On fera valoir, d'autre part, que les collectivités qui rassemblent les individus ont elles-mêmes, au nom de ces individus si l'on veut, des libertés et des droits : songeons à l'autodétermination des peuples. Au total, libertés et responsabilités, individuelles et collectives, constituent ensemble l'autonomie des êtres humains et manifestent ensemble leur dignité.

Un biais anti-collectif ?

Une distinction s'impose à l'endroit des valeurs collectives.

D'un côté, nous trouvons tout le « *social* », dont le sens a significativement glissé : le mot visait ce qui relève de la société et qu'on nomme parfois aujourd'hui « sociétal » ; cela vise désormais les aspects moraux de l'activité économique : emploi et conditions de travail, salaires et participation, répartition des revenus, services publics et sécurité sociale. On veut à présent réduire tout cela au bénéfice de réductions d'impôts, donc d'une satisfaction des intérêts personnels de ceux qui ont les moyens. Au-delà du prétexte d'une efficacité économique d'ensemble qui s'en trouverait accrue, c'est là un recul. Son fondement culturel et politique est l'individualisme, mais son moteur est plus plat : c'est l'égoïsme (craintif ou avide : il y a de tout) de ceux qui, comme on dit, « ont quelque chose à défendre ».

D'un autre côté, nous voyons un regain du *communautaire* en sous-produit d'une économie abandonnée à ce qu'on appelle pudiquement les forces « du marché ». C'est que dans la société cynique de la concurrence et de la performance, les plus faibles – ou les plus détachés – sont victimes : *væ victis*. Victimes de l'agressivité économique ou désemparées, certains, moins formés ou plus fragiles, se replient sur le *cocooning* de petites communautés solidaires, souvent religieuses, mais protégées et donc fermées : fermées aux influences qui les perturbent, même quand elles ne se ferment pas aux autres en général. Elles vont de la dévotion de groupes charismatiques qui s'abandonnent à Dieu, à des sectes fusionnelles et superstitieuses, en passant par de « nouvelles communautés » qui conservent, jusque dans leur démarche communautaire même, un certain engagement dans la société.

Elles ont en commun, quoiqu'à des degrés évidemment divers, un refus de la réalité qui, dans les cas les plus douteux, se traduit dans une fuite.

Des dérives : nos peurs

De tout temps, la peur a gouverné le monde. Pas seule : l'avidité, la soif de pouvoir ou le fanatisme ont aussi joué un grand rôle. Mais la peur est une constante, et son poids semble déterminant dans les comportements d'aujourd'hui. Des maîtres autant que de leurs « sujets ». Des possédants et des démunis. Des savants et des ignorants. Des meneurs et des suiveurs. Des croyants et des incroyants. Le magistère ecclésial romain et des fidèles. Nous avons aujourd'hui peur de l'*incertitude*, que nous ne pouvons que subir : une peur du vide. Nous avons peur du *risque*, que nous ne pouvons affronter sans mal : une peur de perdre. Et nous avons peur de la *liberté*, que nous sommes appelés à exercer : une peur de devoir.³

Nous avons peur de l'incertitude : une peur du vide. C'est que l'incertitude est particulièrement grande aujourd'hui. La masse des informations qui nous parviennent nous font percevoir les mutations répétées et accélérées de nos modes de vie. Mais elles ne nous aident guère à les comprendre. A fortiori ne nous disent-elles pas où elles nous conduisent. L'humour des nations résume cela fort bien : « on ne sait pas où on va, mais on y va très vite ». Nous ferons la comparaison avec le XIV^e siècle, celui de la grande peste et des grandes guerres européennes, mais aussi des premiers humanistes, qui achevèrent le Moyen Age (au sens où on achève un blessé...) pour faire place à une Renaissance dont personne n'imaginait alors de quoi elle serait faite – ni même qu'elle aurait lieu.

Nous avons aussi peur du risque : une peur de perdre. Dans nos pays privilégiés d'Europe occidentale, nous avons connu la sécurité et la stabilité, et nous y avons pris goût. Après les convulsions extrêmes de la première moitié du XX^e siècle, nous avons assuré notre sécurité militaire, érigé nos cathédrales de sécurité sociale, raffiné nos réglementations sanitaires ou routières (ne parlons pas des aéroports...), multiplié nos contrats d'assurance. Corrélativement, et ceci a permis cela, nous nous sommes enrichis et avons goûté au confort de l'« avoir ». Il a bien sûr fallu prendre des risques d'entreprise pour y parvenir, mais plus on a, plus on a à perdre et plus on se cramponne à ce qu'on a : même les professionnels du risque, entrepreneurs et assureurs, calculent leurs risques de manière à le minimiser ou à le couvrir.

L'individualisme n'est pas l'égoïsme, mais il favorise notre égocentrisme natif et nous sommes naturellement plus sensibles à nos libertés et à nos droits qu'à ceux d'autrui. A nos propriétés, aussi, et là apparaît la dérive égoïste : plus nous avons de revenu ou de fortune, moins nous sommes solidaires, moins nous voulons payer d'impôts, plus nous votons à « droite » et plus nous nous montrons restrictifs dans nos protections sociales. Les riches préfèrent assumer leurs coûts médicaux ou leur pension, plutôt que contribuer à celles des pauvres. Internationalement, les pays riches ne partagent guère, même s'ils ont le réflexe humanitaire prompt. Les incertitudes et les peurs nourrissent évidemment ces comportements.

Nous avons enfin et peut-être surtout peur de la *liberté* que nous sommes appelés à exercer ou à permettre : une peur de devoir. Peur de notre liberté, qui est responsabilité. Peur de la liberté de ceux qui dépendent de nous et que, disparu le principe d'autorité, nous ne maîtrisons plus. Nous ne sommes pas toujours « debout ». Et il n'en va pas toujours de notre faute : l'éducation traditionnelle n'y conduisait que les enfants des élites et l'actuelle tend – dans le chef des parents plus que des éducateurs – à surprotéger les enfants, mal préparés de ce fait à affronter l'existence, ses risques et ses conflits.

Certains de ceux qui le déplorent y versent eux-mêmes, à leur façon : les autorités de l'Église catholique romaine, en particulier, se raidissent face à l'insoumission de leurs fidèles, qui n'en sont que plus incités à s'émanciper.

³ P. Löwenthal (2005).

* *
*

Nous consacrerons une section à chacune des deux dérives majeures dont nous menace l'individualisme qui nous régit. *Primo*, un libertarisme indiscriminé qui n'assume la réalité sociale qu'en termes de rapports inter-individuels. Il tend donc à sous-estimer le collectif proprement dit. *Secundo*, un « libéralisme » économique utilitariste qui rejette toute autre rationalité qu'instrumentale, en fonction d'objectifs principalement financiers. Les deux ordres se superposant, la liberté a grisé et débridé les uns, mais elle en a traumatisé d'autres. Autant de dérives, dans le sillage desquelles nous trouverons l'anomie.

2. Les individus : pluralisme culturel et libéralisme moral

Libéralisme ou libertarisme ?⁴

L'État se veut désormais neutre à l'égard des convictions, et s'il se soucie de leur accorder une reconnaissance, c'est pour attester qu'elles acceptent les fondements de la dignité humaine, des droits de l'homme et de l'État de droit démocratique. Il ne peut plus imposer que ces valeurs-là, ou alors celles qui recueillent un large consensus parce qu'elles n'obligent pas les convictions reconnues à transgresser leurs propres principes. Cela peut marcher dans plusieurs domaines en Europe occidentale, parce que nous y sommes presque tous héritiers d'une même tradition, à la fois grecque, judéo-chrétienne et humaniste : cela ouvre des possibilités qui n'existent pas partout dans le monde, et qui ont d'ailleurs leurs limites chez nous aussi. Au-delà de cela, que pourrait donc faire l'État ? S'agissant de libertés individuelles, ne doit-il pas autoriser tout ce que certaines convictions jugent pouvoir l'être, ce qui laisse les autres convictions libres de ne pas exploiter les possibilités ainsi ouvertes ? Autrement dit, la question d'éventuelles balises morales individuelles ne doit-elle pas être abandonnée aux convictions particulières, au demeurant « confinées dans leur sphère privée » au sein d'une société qu'on laisse dans l'anomie à l'égard des éthiques individuelles ?

C'est bien ce qui se passe aujourd'hui, en Europe (occidentale), où les États cherchent à prévenir tout soupçon d'une vision imposée. Ils promeuvent une permissivité accrue qui fasse place à toutes les libertés que revendiquent les uns ou les autres : « le droit n'est pas la morale mais suit les mœurs ; or, la pluralité des visions éthiques est désormais reconnue légitime ; donc, la loi doit faire place à ce qu'autorisent les éthiques aujourd'hui présentes dans notre société. » Ce petit syllogisme schématise la démarche législative aujourd'hui dominante. Mais de cette façon, les libertés individuelles sont maximisées au prix de la cohérence nationale ou sociale, et au prix de notre capacité à décider de normes communes ou de porter collectivement des jugements de valeur. Bref, en risquant l'anomie au seul bénéfice des libertés et responsabilités personnelles. Que cela n'est pas satisfaisant pour les gens censés en bénéficier, se voit à leur recours croissant aux tribunaux pour pallier cette défaillance politique.

Et que font ceux que ces dérives abandonnent à des risques qu'ils ne peuvent assumer ? Certains luttent, dans la clandestinité et la précarité parfois. D'autres changent de camp et se laissent absorber dans l'armée des battants jusqu'à sacrifier leurs convictions, leur vie familiale ou culturelle, leur santé – et une partie de leur dignité. « *Durkheim a montré que l'affaiblissement des règles imposées par la société aux individus a pour conséquence d'augmenter l'insatisfaction et (...) la "démoralisation" de l'individu*⁵. » D'autres encore, au contraire très soucieux de sens et de valeurs, cherchent refuge dans le cocooning d'une communauté qui leur permette de fuir la réalité, et dont les règles ne magnifient pas toujours la dignité humaine et son autonomie.

Il faut donc s'interroger sur la possibilité de dépasser l'anomie à l'endroit des valeurs individuelles. Mais il faut ensuite, et très rapidement, gérer l'impossibilité d'y parvenir en certaines

⁴ Cette section s'inspire de Paul Löwenthal (2008).

⁵ *Encyclopédie Universalis*.

matières ! Et d'autant plus que cette impossibilité est jugée légitime, voire désirable : non seulement pour éviter les dangers d'une idéologie dominante, mais pour jouir de la confrontation féconde de démarches et de convictions différentes.

La réponse, très en vogue voici quelques années et fort contestée récemment, est dans des solutions procédurales : des cadres de délibération et de négociation, plutôt que des normes qui ne seraient pas consensuelles. Démission collective ? Au-delà des principes fondateurs de notre société, sur lesquels il faudrait être plus intransigeants (les droits de l'homme sont de moins en moins respectés chez nous), les solutions procédurales ne sont pas des pis-alls. Elles fournissent, ou peuvent fournir, l'encadrement formel de nos libertés. L'abstention collective à décréter des normes ne dénote pas seulement une impuissance, qui est réelle et parfois dommageable, elle ouvre au droit à la différence. Sans doute y verra-t-on une fuite en avant, un mouvement centrifuge qui contribue à déstructurer une société sans projet. Mais sauf à imposer ses vues à autrui, qui pourrait faire mieux ? Après les expériences des XIX^e et XX^e siècles, on jugera qu'une solution procédurale bien tempérée et soumise à des principes clairs est préférable à un mouvement centripète de totalitarismes, ou ne serait-ce que de conformismes intolérants.

Le risque communautariste

Il n'est pas sûr que nous soyons mûrs, même pour cette solution de moindre mal. L'individualisme intéressé qui prévaut reflète en effet moins une évolution culturelle qu'il ne l'exploite. Nous risquons dès lors une autre dérive : le « communautarisme ». Ici, l'État n'abandonne pas seulement aux religions et courants philosophiques particuliers l'édiction de normes morales, il leur reconnaît une légitimité juridictionnelle, au moins en leur sein.

Nous connaissons en Europe une pluralité de religions et de courants philosophiques, issue d'un brassage culturel sans précédent et que nous souhaitons accueillir, et si possible valoriser : là où les pays de grande immigration (par conquête ou par migration) ont pratiqué l'assimilation, nous souhaitons une intégration : plutôt que le *melting pot* américain, la convivialité entre des cultures, à la seule (mais essentielle) condition qu'elle respectent les valeurs fondatrices de leur société d'accueil : dignité et droits humains, principes de l'État de droit démocratique. Le phénomène est devenu massif par la conjonction de plusieurs « tendances lourdes ». C'est le déclin du religieux et le développement corrélatif d'un courant humaniste athée, politiquement actif. C'est la présence nombreuse de musulmans, dont les règles de vie heurtent parfois les nôtres (et réciproquement). C'est aussi la présence, marginale mais de plus en plus active, de bouddhistes et désormais d'hindouistes. Et c'est, dans une Église catholique censément monolithique, l'émancipation de fidèles qui ont appris, avec plus ou moins de discernement, à vivre leur autonomie et qui pratiquent assidûment leur « devoir d'insoumission »...

Les libertés que le loi reconnaît à (la demande d')une communauté sont évidemment consenties à tous les citoyens : le libéralisme qui fait traduire en droit la liberté de conscience vire ainsi au libertarisme en se résignant à ne plus décider de normes collectives en matière de morale individuelle : là réside l'anomie qui inquiète nos concitoyens soucieux de morale individuelle ou interpersonnelle.

3. La société : globalisation et libéralisme économique

Le terme d'anomie s'applique aussi au champ économique, où elle inquiète beaucoup moins, ou alors pas les mêmes personnes ou les mêmes milieux. L'idolâtrie du marché se masquant derrière le masque de l'individualisme, revendique le respect ombrageux de la liberté économique et de concurrence, avec les droits individuels qui lui sont associés. L'intervention de considérations morales, sociales, culturelles ou écologiques est combattue sans état d'âme, comme on voit dans des cas aussi différents que la production et commercialisation de médicaments génériques dans les pays pauvres, ou la fourniture de services publics non rentables chez nous.

L'individualisme induit ici une double dérive idéologique. *Primo*, en ne reconnaissant plus que l'individuel, on réduit le « sociétal » aux interactions entre individus – en ce compris les entreprises, pour gigantesques qu'elles soient⁶. *Secundo*, nous bornons notre individualisme à la poursuite de nos intérêts ou préférences. Nous ne sommes pas seulement individualistes, nous sommes égocentriques et souvent platement égoïstes : nous minons allègrement, depuis la crise consécutive au choc pétrolier de 1973, les solidarités que nous avons édifiées pendant les « trente glorieuses » d'après la seconde guerre mondiale.

Ces décennies d'après-guerre ne furent pas seulement une ère inédite de prospérité économique, c'est aussi le moment de l'histoire du monde où les droits humains, y compris sociaux, ont été le plus promus et respectés. Et cela, ce sont nos sociétés individualistes qui l'ont produit ! De façon moins surprenante, ce sont aussi nos sociétés individualistes qui, minées par les peurs et les replis frileux, imposent désormais le « chacun pour soi » qui nous régit. Notamment en matière économique et donc – et de plus en plus – sociale.

Une anomie politique, politiquement voulue

Contrairement à ce qui se passe sur le front des « questions éthiques », cette anomie-ci est voulue pour elle-même. Elle n'en est que plus grave. Confrontons quelques traits homologues des niveaux individuel (éthique) et collectif (socio-économique).

Dans les deux cas, la référence de principe est la liberté. En morale personnelle, c'est pour donner à chacun le droit et les moyens de l'exercer (libertés positives) ; en économie, c'est pour laisser la latitude à ceux qui en ont les capacités (liberté négative).

Dans les deux cas, il y a un retrait voulu du politique. En morale individuelle, c'est pour laisser le choix à chacun ; en économie, c'est pour imposer une normativité : la « pensée unique » – en fait, une « pratique unique ».

Dans les deux cas, des gens sont angoissés. En morale, c'est faute de guidance et sous le poids d'une autonomie sans repères ; en économie, c'est par contrainte et sous la menace de l'exclusion.

Dans les deux cas, il y a perversité, mais en morale personnelle il s'agit d'un effet pervers, non voulu, tandis qu'en économie c'est le système lui-même qui est pervers.

Le retrait de l'État (un *tsimtsoum* laïque...) en matière économique est-il fondé, ne serait-ce qu'économiquement ? Non, même pas économiquement.

Le marché : imperfections et carences

La mode, car c'en est une, veut que, sauf exceptions, la concurrence soit le mécanisme le plus apte à assurer le bien-être des consommateurs. La réalité, bien connue des économistes, n'entérine pas cette assertion. Pour trois ordres de raisons, que nous mentionnons brièvement.⁷

Première limite à l'efficacité de la concurrence : ses multiples imperfections. Une « régulation » de la concurrence peut pallier certaines imperfections, mais il faut la vouloir et il faut s'en donner les moyens, ce qui sort de la logique du marché et implique une politique.

Deuxième limite, le jeu concurrentiel postule que, sauf par leur mise en présence sur le marché, les agents sont indépendants les uns des autres. Ce qui est faux, notamment pour les entreprises modernes, qui dépendent pour leur travail de la disponibilité d'autres entreprises, d'infrastructures, de l'enseignement, d'une administration publique... Et comme ces « économies externes » (au marché)

⁶ Alain Touraine (2005).

⁷ Elles sont développées dans P.Löwenthal (1998). On consultera aussi Kenneth Galbraith, ([2002] 2004), *Les mensonges de l'économie*. Paris, Grasset.

ne sont, par définition, pas régies par le marché, il faut faire des choix quant au modèle industriel, aux régions à favoriser ou sur aux conditions d'une aide publique : une politique.

Troisième limite, encore plus fondamentale mais qui cesse d'être économique : le modèle concurrentiel est né dans l'utilitarisme individualiste du XVIII^e siècle et ne connaît que les volontés individuelles. Les interventions collectives auraient pour seul effet de perturber le jeu allocatif de marchés : une nuisance. Mais il n'est pas de la compétence des acteurs économiques ou des économistes de décider si l'on prend ou non en compte des volontés collectives, donc des choix politiques, par exemple sur la répartition sociale de revenus. A fortiori en se basant sur les carences congénitales de leur modèle de référence. C'est une compétence politique.

En une phrase : la « libre » concurrence n'a ni fondement scientifique, ni compétence politique. Or, elle n'est pas seulement imposée à l'ensemble de la planète (la mondialisation), elle affecte, ou infecte, aussi des domaines non matériels (la globalisation).

Une dérive majeure : la globalisation

La *mondialisation* vise le « village planétaire » et la nécessité censément corrélative d'une uniformisation des conditions de concurrence à travers le monde : la non-discrimination. La concurrence est strictement amoralisée en dehors de cet impératif et, bien sûr, de l'intégrité en affaires. La concurrence commerciale conduit, dans nos économies « avancées » à des régressions sociales et à un stress au travail qui empêche de plus en plus les travailleurs, y compris les cadres bien payés, à mener une vie personnelle, familiale, spirituelle, culturelle et citoyenne. Ou d'assumer des engagements sociaux ou religieux. Et si une certaine croissance économique globale permet d'accroître les possibilités d'emplois et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en développement, elle entraîne une déshumanisation dans le monde des entreprises et répartit de plus en plus inéquitablement ses fruits. Certains enjeux de la mondialisation, comme la préservation d'activités traditionnelles, les conditions de travail, la répartition sociale ou le respect d'identités culturelles, appellent une vigilance morale. Et l'économie libérale, ou en tout cas l'ultra-libéralisme des vainqueurs, peut se traduire dans une devise moralement inacceptable : *væ victis*, malheur aux vaincus.

Mais c'est surtout la *globalisation* qui doit nous interpeller. Elle est un phénomène distinct, quoique lié, et elle exerce d'autres ravages. Elle vise le « tout au marché », et donc la « marchandisation » d'activités qui étaient jusque là soustraites à l'appât du lucre. La logique du marché, qui va de pair avec la privatisation de ses agents, s'étend à des services réputés d'intérêt général et à des pans entiers de la sécurité sociale. Et elle infecte, dans les comportements collectifs, des secteurs d'activité qui n'ont en soi rien d'économique : les universités, par exemple. Elle s'étend aux préférences politiques, à l'arbitrage entre vie personnelle et niveau de vie matérielle, au sort fait aux malades en fin de vie⁸, à l'enseignement, à l'information et à la presse, aux sports et à la culture (si l'on peut encore utiliser ce mot à propos de la « télévision de service public »...). Elle est sciemment étendue à la faveur de mises en concurrence et de privatisations auxquels les États, dont les marges d'action sont de plus en plus étroites, consentent sans état d'âme.

Avec une telle généralisation de critères simpl(ist)es, on atteint la culture des gens, dans ce qu'elle a d'inconscient et d'indiscuté : un mode du vivre ensemble, un état qui est ce qu'il est et qui échappe au jugement moral. Y a-t-il, en plus du *væ victis*, une stratégie de *panem et circences*, du pain et des jeux... sans trop de pain ? C'est un vice systémique du libéralisme, qu'il ne se borne pas à privilégier les valeurs ou intérêts individuels mais rejette comme parasite toute intrusion du politique, donc de considérations éthiques, au point d'imposer sa logique concurrentielle et financière à des matières qui relèvent d'autres ordres qu'économique. Le phénomène est pervers, parce que s'appuyant sur l'individualisme dominant il en accentue les traits et parce qu'il entraîne les gens à sacrifier leur personnalité à une performance financière.

⁸ Dans certains pays, des remboursements de l'assurance-maladie sont désormais refusés au-delà d'un certain âge.

4. Sortir d'anomie : responsabilités et limites du politique

L'anomie est un problème difficile, même en termes abstraitement et confortablement logiques : il ne suffit en effet pas d'en incriminer les « causes ». Ni la cause culturelle qu'est l'individualisme : il n'est pas malsain en soi. Ni la cause matérielle qu'est l'économisme mercantile, le règne du nombre – l'argent, mais aussi les critères « objectifs » – qui élude le jugement : ses bénéficiaires et prophètes ne se passent que trop bien de normes collectives. *Conséquence non voulue et pernicieuse de l'individualisme et de la tolérance, l'anomie doit être traitée comme telle, par ses conséquences plutôt que par ses causes.*

C'est en appeler à une éthique collective. Quel rôle cela assigne-t-il à l'État et au droit ?

Une interpellation inéluctable

C'est avant tout la fin des illusions sur « la » volonté populaire qui est censée se fonder sur « la » raison, s'exprimer démocratiquement et se traduire dans les lois. Dans les termes qui dominent la réflexion politique aujourd'hui, nous nous trouvons devant des *cultures* qui opposent leur *identité* a priori légitime à nos propensions jacobines. Le libéralisme individualiste ne fait guère de place aux groupements de conviction, de tradition ou d'intérêts que nous formons et par lesquels nous nous faisons sujets collectifs. Et c'est pourquoi l'efflorescence d'un pluralisme culturel qui défie l'hégémonie de l'État, suggère *une polarisation pernicieuse entre un libéralisme qui atomise les sujets et un communautarisme qui les embrigade*. Avec le risque qu'à préférer l'individualisme sous l'égide des droits humains, on ne réussisse qu'à « *remplacer un terrorisme identitaire par un universalisme cannibale* »⁹ irrespectueux des identités collectives. Si cela était, le droit n'aurait le choix, à quelques nuances près, qu'entre Charybde et Scylla : lâcher la bride aux individus ou la lâcher aux églises et autres communautés de conviction, y compris des sectes plus ou moins biscornues.

Aujourd'hui, en Europe (occidentale), les États cherchent à prévenir tout soupçon d'une vision imposée. *Les libertés individuelles sont maximisées au prix de la cohérence nationale ou sociale, et au prix de notre capacité à décider de normes communes ou de porter collectivement des jugements de valeur*. Bref, en risquant l'anomie au seul bénéfice des libertés et responsabilités personnelles. Cela contribue à expliquer le recours croissant aux tribunaux, appelés à pallier cette défaillance politique.

Mgr Léonard, évêque de Namur, a évoqué¹⁰ « *les injustices sociales, qui écrasent l'être humain et le tuent ; la famine, qui ravage une grande partie de l'humanité pendant que l'autre se suicide dans la grande bouffe ; le travail forcé des enfants ; le saccage de notre terre polluée ; le marché colossal de la drogue, de la pornographie, de l'exploitation sexuelle ; la violence aveugle de la guerre et du terrorisme, comme aujourd'hui encore en Irak ; la banalisation de l'avortement, avec ses dizaines de millions de victimes annuelles ; la destruction légale du couple humain et de la famille ; l'euthanasie, qui supprime le malade au lieu de l'accompagner patiemment dans la dignité, et enfin la moquerie et la dérision, qui tuent la foi dans le coeur des enfants et des jeunes.* » Il y a, derrière certaines de ces dénonciations, un radicalisme moral qui est contestable de l'intérieur même de son Église et, *in fine*, une référence à la foi qui ne vise évidemment que les croyants. Mais la liste est bien construite, d'enjeux qui engagent les convictions et libertés responsables de chacun et, en même temps, interpellent la société, donc l'État législateur.

Cela met en question la parole favorite de Jésus aux yeux des laïques : « *rendez à César ce qui est à César* ». Si César ne veut rien dire, en fait d'éthique, comment les croyants ne se tourneraient-ils pas vers leur communauté ? Et ce n'est pas seulement là un réflexe naturel, c'est une réponse légitime. *Si quelqu'un doit proposer des valeurs ou de normes et que l'État, garant de l'intérêt général, ne le*

⁹ Serge Latouche, cité par Jean-Claude Guillebaud, *La force de conviction : à quoi pouvons-nous croire ?*, Paris, Seuil, 2005.

¹⁰ A Beauraing, le 15 août 2007.

peut ou s'y refuse, toute autre source respectant les fondements de la société humaine pourra l'assumer de plein droit. L'État laïque est clairement interpellé sur sa mission de garant de l'intérêt général.

Des pistes

A problème nouveau, ou nouvellement aperçu, recherche tâtonnante de voies de solutions. Il est d'emblée évident qu'elles ne seront pas simples. Parce que notre pluralisme défie le consensus sur certains points. Parce que l'individualisme utilitariste, qui domine une économie qui elle-même domine le monde, nous laisse peu de prise.

Est-il pourtant impensable que tous les courants humanistes s'accordent pour réprouver des pratiques telles qu'une politique d'immigration qui refuse les réfugiés économiques et maltraite les sans-papiers, l'abandon aux intérêts privés de services d'intérêt général, la soumission des médias aux manipulations de la publicité commerciale, un libéralisme économique qui ignore l'impuissance des faibles, ou encore l'attribution des contrats de reconstruction d'après-guerres à ceux qui ont détruit, et en proportion de ces destructions ? Ne serait-il pas politiquement efficace de montrer, par notre unanimité, que ceux qui veulent et acceptent ces pratiques agissent comme des gens « sans foi ni loi » ?

Et si nous pouvons nous rejoindre sur de tels enjeux, ou ne serait-ce que certains d'entre eux, n'aurons-nous pas établi le climat – et les connaissances – propres à nous faire affronter d'autres enjeux, plus conflictuels, comme la bioéthique, l'euthanasie, la neutralité des espaces officiels ou la place des religions dans l'enseignement et dans le débat démocratique ?

5. Envoi

Ce petit parcours diagnostique ne fournit pas de recettes : elles restent à trouver. La réflexion doit être poursuivie, et elle doit notamment porter sur le régime démocratique lui-même, qui est débordé dans ses modalités actuelles. Basé en principe sur « la » volonté populaire sous l'égide de « la » raison, il ne répond pas aux défis d'une culture plurielle. La question est de savoir si l'État laïque, qui se veut neutre, peut faire mieux qu'encadrer les courants de pensée – religieux, sociaux... – dans des procédures dont il serait l'arbitre bienveillant. C'est une autre question, mais l'anomie qu'il instaure aujourd'hui est une des raisons de s'y atteler¹¹.

Références

Paul Löwenthal, *Finalités économiques.*

Revue d'éthique et de théologie morale “*Le Supplément*”, sep. 1998, p. 149-193.

—, *A qui l'Europe se soumet-elle : aux Européens ? à l'économie mondialisée ? à Dieu ?*

C.I.L., *Pièces à conviction* n° 1, 2005, p. 5-9.

—, *Peurs et désenchantements.* C.I.L., *Pièces à conviction* n° 4, 2005, p. 3-15.

—, *Un droit, des morales. Valoriser l'État laïque.* En préparation, 2008.

Alain Touraine, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui.*

Paris, Poche Essais, 2005.

¹¹ C'est le propos de Paul Löwenthal (2008).